Ville de Lausanne
Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 25 novembre 2021

Résolution de M. Fabrice Moscheni du 9 novembre 2021 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation urgente : « Dioxine à Lausanne : une crise sanitaire par amnésie ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 9 novembre 2021, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni « Dioxine à Lausanne : une crise sanitaire par amnésie ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Fabrice Moscheni :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse trimestriellement un point de la situation par écrit aux Lausannois ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a pris bonne note de cette résolution et confirme qu'un point de situation sera fait trimestriellement en fonction de l'évolution du dossier sur le site Internet y dédié :

https://www.lausanne.ch/pollution-sol.html.

A ce titre il convient de rappeler également le site d'information (https://www.vd.ch/sols-dioxine), la ligne téléphonique (021 316 40 30) et l'adresse email (info.dioxine@vd.ch) publiés par le Canton permettant aux habitant·es des communes concernées de s'informer.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La vice-syndique
Florence Germond

MUNICIPALITÉ DE LAUSANNE
CANTON DE VAUD
LIBERTÉ ET PATRIE

Le secrétaire
Simon Affolter

Secrétariat municipal
place de la Palud 2 – case postale 6904 – 1002 Lausanne
municipalite@lausanne.ch